



À la une : Votre budget

Qui dit rentrée dit budget ! Quelles possibilités de paiement pour régler votre loyer ? Quelles astuces pour bien gérer vos dépenses ? Les réponses dans ce numéro.

JE PAIE MON LOYER EN LIGNE

Payer votre loyer sur internet en quelques clics est désormais possible !

Pour cela, rendez-vous sur le site <https://jepaieenligne.systempay.fr>, qui propose un système de paiement sécurisé et authentifié. Vous pouvez accéder au site en tapant «jepaieenligne» dans votre moteur de recherche.

En 7 étapes !

- 1** Indiquez le nom de votre bailleur (LOGISTRANSPORTS, SOFILOGIS, ou ALLIADE HABITAT) et validez.
- 2** Confirmez votre souhait en cliquant sur le nom de votre bailleur.
- 3** Remplissez les champs obligatoires pour indiquer **votre identité** (nom, prénom, adresse, code postal, ville), **votre référence locataire** (que vous trouverez en haut à gauche de votre avis d'échéance) et **le montant de votre loyer à régler** puis validez.
- 4** Vérifiez vos données et validez.
- 5** Choisissez votre carte bleue (CB, E-CARTEBLEUE, MAESTRO, MASTERCARD, VISA).
- 6** Renseignez **votre numéro de carte, sa date d'expiration et le cryptogramme** (les 3 chiffres au dos de votre carte), puis validez.
- 7** **Confirmez le règlement et éditez votre ticket de paiement.**

www.proxilogis.com: vos démarches facilitées !

Notre site internet www.proxilogis.com vous permet d'accéder rapidement à un maximum d'informations (assurance habitation, état des lieux, vos interlocuteurs et représentants, conseils en cas de sinistres, etc.) **et de documents utiles** (guide d'entretien et de réparation de votre logement, formulaires de modification de bail ou de départ, etc.).



Supplément de loyer de solidarité (SLS) : évitez les pénalités !

Comment ? En renvoyant, avant la mi-octobre, le questionnaire de l'enquête SLS. Celle-ci permet de déterminer le montant du surloyer applicable aux locataires dépassant les plafonds des ressources.

À savoir :

- > **Vous avez égaré votre questionnaire ?** Vous pouvez le télécharger sur www.proxilogis.com > Vous êtes locataires > Documents utiles.
- > **Besoin d'aide pour le remplir ?** Composez le numéro 0 805 691 150 (appel gratuit).

Identifier vos revenus

Plusieurs types de revenus sont à prendre en compte : les revenus liés au travail (salaire), les revenus sociaux (RSA, allocations chômage, allocations familiales...), les pensions (alimentaire, retraite, invalidité, rente...), les revenus financiers et les revenus locatifs. **Additionnez-les pour connaître votre solde créditeur.**

Réglez vos charges fixes en priorité

Une règle d'or : honorer d'abord vos charges fixes, que vous avez à régler de façon certaine chaque mois, à savoir votre loyer (en cas d'impayé, vous risquez de perdre votre logement), vos impôts et vos factures (assurance, gaz, électricité, eau, internet, téléphone...). Ces dépenses sont prioritaires et doivent être versées en début de mois. Établissez le montant de ces charges afin de mieux visualiser l'argent qu'il vous reste en dehors de ces dépenses.

Établissez un budget par catégorie de dépenses

Votre budget est aussi fonction des **dépenses courantes** (alimentation, hygiène, entretien, santé, transport) et des **dépenses occasionnelles** (équipements dédiés à l'habitation et à la personne, loisirs, vacances...). En cas de difficultés, mieux vaut rogner sur ces dernières ! **Planifiez autant que possible ces dépenses, sans oublier les imprévus**, en établissant un tableau de suivi de votre budget par catégories de dépenses. Vous pouvez opter pour un tableau Excel ou bien une application smartphone comme Bankin ou Money Doc !

Faites le point une fois par semaine

Regardez régulièrement votre compte bancaire. Notez et contrôlez vos dépenses une fois par semaine pour les équilibrer si besoin au cours du mois. Attention, si vous avez une carte à débit différé, prenez aussi en compte les dépenses déjà engagées mais pas encore débitées.

BIEN GÉRER VOTRE BUDGET VOUS PERMETTRA DE MAÎTRISER VOS DÉPENSES ET D'ANTICIPER LES ÉVENTUELS IMPRÉVUS SUR L'ANNÉE. NOUS VOUS OFFRONS NOS CONSEILS POUR AVOIR L'ESPRIT TRANQUILLE !



Choisissez les moyens de paiement adaptés

Pratique, le prélèvement facilite la gestion de votre budget ! Il vous permet de vous organiser et de ne pas oublier de payer vos factures et notamment votre loyer. Les locataires de Logis-Transports et Alliadé Habitat peuvent choisir d'être prélevés le 2, le 5 ou le 10 du mois tandis que les locataires de Sofilogis peuvent opter pour le 6 ou le 10 du mois. Vous pouvez aussi payer en ligne, par chèque ou en espèces avec Eficash.

Épargnez, même un peu

Si vous pouvez épargner même 10 ou 30 € / mois, n'hésitez pas ! Vous en prendrez ainsi rapidement l'habitude et l'argent s'accumulera petit à petit.

Solliciter les aides auxquelles vous avez droit

Pensez à solliciter toutes les aides auxquelles vous pouvez avoir droit notamment les aides au logement de la CAF, les allocations familiales, la prime d'activité. Vérifiez aussi si vous pouvez bénéficier de réductions dans les domaines des transports et des loisirs.

Parlez-en !

Vous êtes en difficultés et vous avez besoin de conseils supplémentaires ? N'hésitez pas à contacter les CESF (Conseillères en Economie Sociale et Familiale) ou votre gestionnaire locatif qui saura vous aider et vous orienter vers les services sociaux de votre commune.

Nos conseils pour bien gérer votre budget



Mensualisez

Mensualisez votre paiement vous permettra d'éviter de déboursier une somme importante le moment venu et de mieux lisser vos dépenses sur l'année. **Toutes les factures peuvent être mensualisées, y compris les impôts !** Pour en faire la demande, 5 minutes suffisent : rendez-vous sur <http://www.impots.gouv.fr>.

contact@proxilogis.fr // www.proxilogis.com



**PROXILOGIS
LOGIDEV**

PROXILOGIS, LE GIE DES ENTREPRISES SOCIALES
POUR L'HABITAT LOGIS-TRANSPORTS ET SOFILOGIS

